

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STEENE

Séance du 02 AVRIL 2026

Délibération n°2026-020

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	15

Date de	
Convocation	Affichage
29/03/2026	29/03/2026

L'an deux mille vingt - six, le 02 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Edith DEWAELE, DEBRUYNE Laurent, Marianne DRIEUX, Estelle ACHTE, TOURILLON Guillaume, VANBOSSSEL Stéphanie, POY Jérémy, DELBAERE Pierre, MARY Nathan, Céline CALESSE

Procuration :

Excusé :

Absent :

Secrétaire de Séance : Edith DEWAELE

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans les limites suivantes : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 22 mai 2026

A défaut de liste de présentation, les commissaires sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au Conseil Municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas, soit vingt-quatre noms dans les communes de moins de 2 000 habitants ou moins, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1 de l'article 1650 du Code Général des impôts.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à **15 (quinze) voix pour**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de douze noms dans les conditions énumérées ci-dessus :

TITULAIRES			
	Nom et Prénom	Profession	Adresse
1	DOUAY Patricia	Retraitée	16, Chemin de la Distillerie - STEENE
2	DEGEZELLE Samuel	Chef de projet	55, Rue de la Mairie - STEENE
3	DEWAELE Edith	Retraitée	15, rue des rosiers - STEENE
4	JOUVENOT Christian	Retraité	15, Route de Pitgam – STEENE
5	Eliane SENGULEN	Retraitée	Rue de la gare - STEENE
6	Estelle ACHTE	Infirmière	5, Rue du guet - STEENE

SUPPLEANTS			
	Nom et Prénom	Profession	Adresse
7	DRIEUX Christine	Gestionnaire de clientèle	Chemin de la distillerie - STEENE
8	DOUAY Alain	Retraité	16, Chemin de la Distillerie – STEENE
9	TECHEL Jérémy	Adjoint Technique	1, Contour des Salines – STEENE
10	MECQINION Stéphane	Conducteur de travaux	48, quai de la Colme 59380 ARMBOUTS-CAPPEL
11	COCKEMPOT Emmanuel	Agriculteur	9, rue de la mairie - STEENE
12	LETAILLEUR Claude	Retraité	2, allée des hortensias - STEENE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an usdits. Ont signé au registre les membres présents et représentés. Pour extrait certifié conforme par Monsieur le Maire.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le **03/04/2026**

et publication,

le **03/04/2026**

ou notification

du